



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2025 A 18H30

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHE - F. ORTS - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - J-P. SOGGIA

Procurations : H. GARCIA à D. LIBES
E. PALMA à C. BILLAUD

Absente : C. GIORGINI

Secrétaire : Joséphine DANON

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 h 37.

Claude MOREL : Je vous remercie d'être venu malgré la période pour ce Conseil municipal qui ne devrait pas être bien long. Il ne devait y avoir que 2 délibérations, il y en a quand même 7 mais ça devrait être relativement rapide.

Lecture de l'état de présence.

Je vous propose de désigner Madame DANON comme secrétaire de séance.

S'il n'y a pas d'objection ? Madame DANON est désignée secrétaire de séance.

Il n'y a pas d'approbation du compte-rendu du 18 juin puisque matériellement c'était trop juste pour le faire. Donc au prochain Conseil municipal, on aura les 2 comptes-rendus à approuver.

Il y a une seule décision qui a été prise depuis le dernier Conseil.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

DECISIONS	OBJET
N° D018/2025	Avenant n°1 au marché de travaux de confortement de la berge rive gauche du canal Pesquier

Claude MOREL : Vous vous rappelez les histoires avec l'OBF. A la suite de ça et c'est l'objet de l'avenant, il y a eu un changement de technologie et de mise en œuvre qui a donné lieu à cet avenant.

On passe au déroulé de l'ordre du jour, délibération n° 1, il s'agit de désigner le secrétaire de séance. C'est fait donc directement la délibération n°2 qui est la délibération principale pour laquelle on a fait ce Conseil ce soir. C'est l'accord-cadre à bon de commande pour la fourniture des repas en liaison froide pour la restauration scolaire et des accueils de loisirs et l'autorisation de signature de ce contrat, le rapporteur est Monsieur Olivier REY.

DELIBERATION N° 01090725 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Désignation du secrétaire de séance
RAPPORTEUR : Claude MOREL

Après avoir fait l'appel de chaque nom, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne la secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal ouï son rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

➤ **DESIGNE** Madame Joséphine DANON comme secrétaire de séance ;

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER – J. DANON – H. GARCIA – I. MARESCAUX – J. TEXIER – S. HOSTALERY – B. GUILLOT – D. LIBES – O. REY – B. DUFAY – A. MULAS – S. ABBES – M. JOUMOND – A. LORNE – G. CLOCHE – F. ORTS – E. PALMA – A. HERVIEUX – C. BILLAUD – L. CAPANNINI – P. GROSJEAN – P. CHABAS – C. REYNAUD – JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

DELIBERATION N° 02090725 : COMMANDE PUBLIQUE : Accord-cadre à bons de commande : Fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs – Autorisation de signature
RAPPORTEUR : Olivier REY

Un appel d'offres pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs a été lancé le 4 mai 2025.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont le montant maximum annuel est fixé à 350 000 € HT. Cet accord-cadre sera conclu à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée d'un an reconductible 3 fois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été les suivants :

- Valeur technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 24 juin 2025, a décidé d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande à l'entreprise TERRES DE CUISINE dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, où son rapporteur et après en avoir délibéré,
Vu le code général des collectivités,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'appel d'offres pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 24 juin 2025,
Considérant que l'offre de l'entreprise TERRES DE CUISINE a été jugée comme économiquement la plus avantageuse,

- **VALIDE** l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise susmentionnée,
- **PRECISE** que les crédits et les recettes seront inscrits au budget primitif des exercices comptables concernés.

Olivier REY : Juste pour vous donner des éléments supplémentaires. Il y a eu une prise en compte dans cette valeur technique les dégustations qui ont été réalisées par les élus du Conseil municipal des enfants de CM1, des parents d'élèves et le personnel de la cantine. Ce sont aussi les échantillons qui ont été donnés par Terre de cuisine qui sont arrivés en tête des 3 propositions qu'on avait reçues. Est-ce que vous avez des questions ?

Pascal GROSJEAN : Terre de cuisine, ce n'était pas ceux qui étaient là avant ?

Olivier REY : Si

Pascal GROSJEAN : OK. Ils ont changé leur façon de travailler parce que c'était enfin je ne sais pas, mais c'était pas terrible, c'était pour ça qu'ils avaient été écartés.

Olivier REY : En effet, il y avait des choses qui se sont mal passées. Je pense qu'ils ont modifié leur façon de travailler depuis les 4 dernières années. Du coup, on a contacté quand même les personnes des collectivités qui travaillent avec Terre de cuisine et qui ont aussi travaillé avec Sud-Est Traiteur. Il n'y a pas de point noir particulier qui a été soulevé mais on sera très vigilant.

Du coup, on va mettre en place comme on l'a fait avec Sud-Est Traiteur, une gouvernance assez rapprochée. On va faire en sorte de ne rien laisser se dégrader, sachant qu'on a la possibilité de sortir au bout d'un an, donc on va leur mettre la pression pour que ça se passe bien.

Claude MOREL : Si, je peux compléter, je n'étais pas opposé mais je n'étais pas très chaud à ce que ce soit eux et Joséphine non plus. On a quand même eu une mauvaise expérience avec eux, mais objectivement quand on voit l'analyse technique. Ils arrivent bien devant. Pas largement devant, mais il n'y a pas photo. Ils sont devant en analyse technique. Je me suis permis d'appeler le Directeur pour lui dire tout le mécontentement que l'on avait d'eux à l'époque. Ça a changé, ils ont changé de mode de fonctionnement, ils ont changé de gouvernance. Je lui ai dit qu'on resterait très vigilant et pour aller dans le sens de Monsieur PALMA et Monsieur SOGGIA. L'empreinte carbone est significativement diminuée. Cela a pesé aussi dans la balance et on n'avait pas de raison de ne pas les prendre.

Juste pour l'enregistrement, Madame MALLEM nous a rejoints en cours de débat de la délibération n° 2.

Il y a beaucoup plus de variétés dans les échantillons, dans les menus qui nous ont proposé que l'on n'avait pas chez les autres. Si on fait abstraction de ce qui s'est passé la dernière fois, ils étaient sur le papier à tout niveau mieux-disant et il respecte en tout point la loi EGALIM avec un repas vegan et un repas bio par semaine et ils arrivent à mettre des frites et des burgers.

Jean Philippe SOGGIA : Oui, donc j'ai participé à la Commission, donc de ce fait, je voulais apporter mon point de vue. Je n'ai pas participé au problème qu'il y avait eu avant, donc je n'avais pas d'antécédent négatif comme c'était le cas pour Claude et pour Joséphine. Je tiens à souligner que le travail sur la sélection des offres de marché importantes. La notion de rapprochement est importante. Pourquoi acheter de la nourriture qui parcourt tous les jours 100 km, je trouve que c'est un petit peu exagéré. C'est une bonne idée de s'être arrêté sur ces gens-là qui sont un peu plus proches alors.

Il y avait aussi un début d'explication avec un changement de direction. Dans cette entreprise, donc peut-être l'explication.

Claude MOREL : Oui, il y a eu un changement de Direction, je le confirme puisque j'ai eu les nouveaux dirigeants et il y a eu une remise en question de la façon de travailler aussi et surtout ce qui a fini de faire pencher notre choix.

C'est une enquête auprès des collectivités qui font appel à eux. Et on n'a pas eu de mécontent..

On va voir comment ça se passe. Moi je ne les lâcherai pas de toute façon, parce qu'on est très présent à la cantine, on va souvent avec les parents d'élèves voir les repas. Moi je ne les lâcherai pas. Donc s'il y a des problèmes, je ferai remonter systématiquement.

Olivier REY : Autre question, on met au vote, c'est bon, donc qui est contre ? Personne. Qui s'abstient donc merci à l'unanimité. Je vous remercie.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS - E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

DELIBERATION N° 03090725 : DOMAINE ET PATRIMOINE - Projet de bail commercial avec option d'achat à passer avec M. Lionel BIAGI
RAPPORTEUR : Jean-Luc LUSTENBERGER

Actuellement les services techniques sont installés dans des locaux communaux implantés Avenue Jean Moulin. Situés sur une voie très passante, l'entrée tout comme la sortie sur l'Avenue Jean Moulin sont de plus en plus difficiles voir même, dans certains cas, dangereuses à la fois pour le personnel comme pour les tiers qui doivent se rendre sur place.

Les locaux sont de plus exigus pour le personnel, sans compter les difficultés de stationnement des véhicules communaux et des véhicules personnels par manque de places.

Conscients de ces difficultés et de la nécessaire évolution du Centre Technique Municipal qui doit répondre aux besoins d'une population en constante progression, la recherche d'un nouveau lieu permettant d'agrandir le Centre Technique Municipal était à l'étude.

Monsieur Lionel BIAGI, est propriétaire d'une infrastructure disponible et située au 152 Avenue du Maréchal Leclerc. Le bien se compose d'une parcelle de 2468 m², issue des parcelles cadastrées section AZ n°122, n°123 et n°126 et d'un bâtiment d'une surface de plancher de 170 m². Cet ensemble correspondrait aux besoins des services techniques, et permettrait de créer une annexe au Centre Technique Municipal.

Monsieur Lionel BIAGI serait disposé à louer à la commune cet ensemble immobilier moyennant un loyer mensuel de 2250 € net. Compte tenu de cette opportunité et de sa localisation à proximité de la zone de compactage du Grand Avignon, il serait intéressant pour la commune de passer un bail commercial avec option d'achat. Ce bail commercial conclu pour une durée de 9 ans, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2034, prévoit la possibilité de se porter acquéreur à tout moment au cours de cette durée.

L'Assemblée est invitée à en délibérer,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de bail commercial avec option d'achat à passer avec Monsieur BIAGI,

Considérant la localisation de l'ensemble immobilier,

Considérant qu'il est à proximité de la zone de compactage du Grand Avignon,

Considérant que les clauses du contrat de bail commercial avec option d'achat sont satisfaisantes

- **APPROUVE** les termes du bail commercial avec option d'achat à intervenir avec Monsieur Lionel BIAGI en vue de la création d'une annexe au Centre Technique Municipal ;
- **PRECISE** que la durée du bail est de 9 ans soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2034 ;
- **RAPPELLE** que le bail locatif avec option d'achat fixe les modalités d'occupation, d'exploitation et d'acquisition de l'ensemble immobilier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec option d'achat et d'effectuer les formalités afférentes ;
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au Budget primitif 2025.

Jean-Luc LUSTENBERGER : Y a-t-il des questions ?

Pascal GROSJEAN : Je pensais que c'était le déménagement complet des services techniques, mais en fait c'est un 2^{ème} centre technique, c'est ça ? Une seule moitié de personnes vont aller là-bas ?

Jean-Luc LUSTENBERGER : Dans un premier temps, oui, effectivement, ce sera la moitié. Par la suite, des aménagements seront à prévoir pour accueillir l'intégralité des services techniques.

Pascal GROSJEAN : L'objectif est quand ?

Jean-Luc LUSTENBERGER : L'objectif est de déplacer l'intégralité des services d'ici 2 ou 3 ans.

Pascal GROSJEAN : Le loyer de 2250€ par mois, ça me semble un peu cher ? Parce que les locaux comme les commerces, là c'est autour de 8€. Et quand nous on prend un bail, c'est à 13€/13,23€ je crois le m², ça fait cher quand même.

Claude MOREL : Les loyers sont à 11,00 € le m². On ne va pas refaire le débat mais le choix d'avoir proposé des loyers assez bas aux commerçants, c'est un choix politique. Je le redis. Je préfère avoir des commerçants qui payent un loyer moins cher et qui tiennent plutôt que d'avoir des commerçants qui paient un gros loyer et qui déposent le bilan comme ça a été le cas par exemple avec la société Bodeguita, la Table d'Andrea, où le loyer était relativement cher et où la Mairie a perdu 30000€, donc je préfère qu'il y ait des loyers plus faibles que des loyers trop chers.

On est dans notre rôle en favorisant le commerce local. Par contre, pour un bâtiment industriel comme celui de Monsieur BIAGI, il y a 2468 m² de terrain. 14/15€, c'est le prix. Les prix qui se pratiquent actuellement dans les zones industrielles sont entre 15 et 20€.

Pascal GROSJEAN : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? Y a des bureaux ?

Jean-Luc LUSTENBERGER : Il y a des bureaux, il y a une mezzanine avec un espace bureau, il y a des toilettes. Effectivement si tu prends que la surface où on entrepose les camions, la surface actuelle est de 450 m². Moi je vois l'intérêt de centraliser vraiment tous les dépôts qui sont à droite et à gauche et notamment sur les 2 stades.

Pascal GROSJEAN : Et quel est l'horizon, combien de temps vous donnez-vous pour transférer complètement l'atelier technique ? Parce actuellement ça va être en doublon, c'est ça, mais.

Jean-Luc LUSTENBERGER : Pas d'autres questions, je mets au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS

CONTRE :

ABSTENTION : E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - JP. SOGGIA

DELIBERATION N° 04090725 : FINANCES – Crédit d'une micro-forêt au Pré du May : Demande de subventions auprès du Conseil départemental de Vaucluse.
RAPPORTEUR : Benoît DUFAÏ

Benoît Dufaï : Bonsoir à tous.

Depuis le début du mandat, la municipalité s'est inscrite dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique et a entrepris plusieurs actions comme la création d'îlots de fraîcheur et la plantation de diverses essences.

Dans cette continuité, il convient aujourd'hui de poursuivre la végétalisation du village en arborant le Pré du May. Ce projet suit en partie la méthode de la « micro-forêt » élaborée par Akira Miyawaki, botaniste japonais expert en biologie végétale et professeur à l'université nationale de Yokohama.

Ce concept consiste à s'inspirer de la composition naturelle des communautés végétales forestières, et des processus dynamiques spontanés dans les forêts, en réalisant des plantations denses et plurispécifiques de jeunes plants d'essences ligneuses (3 plants au mètre carré), correspondant aux cortèges floristiques naturellement présents sur ces territoires et adaptées au contexte pédoclimatique du site.

Cela permet alors de recréer un morceau de forêt en zone urbaine beaucoup plus rapidement qu'en régénération spontanée.

Véritable poumon vert, la micro-forêt présente l'avantage de :

- *Posséder une biodiversité d'essences locales jusqu'à 30 fois plus dense, avoir une croissance 10 fois plus rapide,*
- *Séquestrer du carbone,*
- *Constituer un réservoir de ressources comestibles pour la faune locale au regard de leur biodiversité,*
- *Favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement, ralentir l'érosion des sols, d'agir favorablement sur la qualité de l'air par effet de filtration des particules fines,*
- *Contribuer à faire baisser la température en milieu urbain par le phénomène d'évapotranspiration.*

Dans le cadre de ses missions, l'agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (l'AURAV) a travaillé sur le projet de création d'une micro-forêt au Pré du May d'une surface d'environ 3500m². Le scénario retenu (voir plan joint) répond à quatre ambitions portées par la municipalité de Caumont-sur-Durance :

- *Principes d'aménagement adaptés et renaturation du site :*

Mettre en valeur une zone naturelle péri-urbaine non utilisée actuellement par la population en créant des îlots de fraîcheur (chemins ombragés) ;

Redonner de la porosité au sol, limitant ainsi la stagnation de l'eau à certains moments de l'année (nuisances olfactives, prolifération de moustiques...) ;

- *Détente, loisirs :*

Mettre en valeur un lieu de promenade apaisé et accessible à proximité du centre-ville ; Proposer différents lieux de repos ou de détente : bains de soleil, hamac, tables de pique-nique... ;

Développer une zone « sauvage » demandant peu d'entretien au personnel municipal.

- *Restauration écologique*

Créer un hotspot de biodiversité par la diversité des essences et des strates ;

Offrir des habitats à la faune : nichoirs, empilement de roches, tas de bois, hôtels à insectes... ;

Profiter du projet pour redéfinir les méthodes d'entretien des espaces verts (gestion différenciée).

- *Education à l'environnement*

Mettre en valeur les essences présentes sur leur site et leurs noms ;

Communiquer sur la biodiversité et le principe de micro-forêt via des panneaux pédagogiques afin que chacun s'approprie ce nouvel espace ;

Le coût total du projet de création de la micro-forêt au Pré du May a été estimé à 57 703,62 € HT. Ce projet étant éligible à différents dispositifs, il est proposé à l'Assemblée de déposer auprès du Conseil départemental de Vaucluse les demandes de subvention comme suit :

- Avenant n°1 au contrat Vaucluse ambition : 29 657,00 €
- Au titre du dispositif « Planter 50 000 arbres en Vaucluse » : 15 000,00€

Le Conseil municipal ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la délibération du 8 avril 2025 de solliciter au titre le Conseil départemental de Vaucluse au titre du « Contrat Vaucluse Ambition » 2023-2025,

Vu le projet de tableau de synthèse des financements prévisionnels déposé auprès du Conseil départemental de Vaucluse intégrant l'avenant n°1 et la demande au titre du dispositif,

Vu le projet de création d'une micro-forêt au Pré du May,

Vu le plan de financement,

- **DECIDE** de solliciter les financements prévisionnels auprès du Département de Vaucluse ;
- **APPROUVE** le plan de financement :
 - Contrat Vaucluse Ambition (avenant n°1) : 29 657,00 €
 - Au titre du dispositif « Planter 50 000 arbres en Vaucluse » : 15 000,00€
- **PRECISE** que la part de financement communal est de 13 046,62 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents ;
- **DIT** que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2025.

Benoît DUFAÝ : J'ajouterai que ça fait quelques mois qu'on prépare ce dossier, on a travaillé pas mal avec l'AURAV au départ pour définir les grandes lignes paysagères du projet et on a travaillé de façon assez proche avec Monsieur Valério de l'INRAE d'Avignon. Il nous a bien orienté sur le choix des essences, pour que ces essences soient le plus adaptées à la fois au contexte du Pré du May ? avec un sol assez humide et que ces essences soient quand même aussi adaptées au changement climatique.

Donc c'est un projet qu'on a mis pas mal de temps à monter. On a repoussé quelques fois la délibération puisqu'il fallait qu'on s'articule comme il faut avec le Département. Mais voilà, on a l'aval du Département pour déposer ce dossier désormais. Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean Philippe SOGGIA : Pardon j'ai une question, c'est indirectement en lien par rapport à ça donc que vous dites de diversifier les essences, et vous avez tout à fait raison.

Donc déjà qu'est-ce qui est prévu comme essence d'une part. J'ai une 2^{ème} question accessoire. Est-ce que la diversification des espèces et on en tient compte quand on plante des arbres ? Quand on plante des arbres sur la rue, sur l'avenue d'Avignon ? Est-ce qu'on tient compte de ça ? ou est-ce qu'on plante toujours les mêmes ? C'est quoi ces micocouliers où je ne sais pas je crois tous les alignements d'arbres qu'on a plantés.

Benoît DUFAÝ : Au départ, on a pris la décision de faire de l'alignement mono-espèces, c'est le problème qui a eu souvent lieu avec les plantations de platanes par le passé qui ont fait que dès qu'un platane était malade, la totalité de l'alignement sautent. Là on a toujours fait attention. Par exemple, pour les premières plantations, on a sur les alignements le long du chemin qui mène au lotissement du Pré du May, on a 4 essences différentes qui sont alternées et 3 ou 4 essences autour du Skatepark et du City Park sur l'Avenue d'Avignon, on a alterné, on a mis des micocouliers et on a alterné micocouliers de Provence et micocouliers de Chine donc ils sont 2 essences différentes on y fait très attention.

Là dans le projet justement le défi est tout autre. Le projet ne sera pas planté sous le dispositif de la micro-forêt, mais une bonne partie sera plantée telle quelle. On a environ 2800 plants en godet forestier, donc des petits arbres qui seront plantés en micro-forêt, on a 125 arbustes et 30 arbres de haute tige. En tout une trentaine d'essences seront plantés et vont s'autogérer notamment dans la micro-forêt. Les arbres vont être en compétition et certaines essences vont prendre le dessus, d'autres ne vont peut-être pas résister et c'est le principe dans ces plantations-là. Certains plans vont mourir par compétition avec les voisins.

Donc là sur les trentaines d'espèces je ne vais pas toutes les nommer mais on a 5 ou 6 espèces de sols, on a du coup du noisetier, du merisier, du figuier, des hêtres et de l'érable de Montpellier. Enfin voilà, je ne vais pas tous les citer. On peut faire passer la liste une fois qu'on l'aura. Là on est en train de finaliser la commande avec le Département.

Jean-Luc LUSTENBERGER : Une petite précision : effectivement, nous essayons de planter des essences résistantes au changement climatique, afin de ne pas répéter les erreurs du passé. Notamment, il ne faut pas miser sur une seule essence. Pour mémoire, ce qui a été planté dans la cour de la maternelle a conduit à 90 % de mortalité des arbres. Nous allons donc devoir replanter avec des essences différentes.

C'est dans cette optique que Benoît s'est rapproché du technicien espaces verts de l'INRAE, afin de travailler avec lui et avec le Département sur le choix des essences. Nous sélectionnons les essences en tenant compte du changement climatique, mais aussi de certains critères sanitaires. En effet, certaines essences adaptées au site sont écartées car elles peuvent provoquer des allergies. Le peuplier, par exemple, est une essence allergisante que l'on évite désormais de développer en centre-ville.

Benoît DUFAY : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions, je mets au vote qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER – J. DANON – H. GARCIA – I. MARESCAUX – J. TEXIER – S. HOSTALERY – B. GUILLOT – D. LIBES – O. REY – B. DUFAY – N. MALLEM – A. MULAS – S. ABBES – M. JOUMOND – A. LORNE – G. CLOCHE – F. ORTS – E. PALMA – A. HERVIEUX – C. BILLAUD – L. CAPANNINI – P. GROSJEAN – P. CHABAS – C. REYNAUD – JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

Claude MOREL : Bien, merci Benoît. La délibération n° 5, dont je suis le rapporteur est un point d'intercommunalité développement durable.

DELIBERATION N° 05090725 : INTERCOMMUNALITE – DEVELOPPEMENT DURABLE :

Attribution du fonds de soutien à l'investissement par la Communauté d'agglomération du Grand Avignon à la commune de Caumont-sur-Durance

RAPPORTEUR : Claude MOREL

Les fonds de concours constituent un dispositif dérogatoire qui permet aux établissements publics de coopération intercommunale d'intervenir dans des domaines qui ne relèvent pas de leurs compétences. Dans son pacte financier et fiscal la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a choisi d'utiliser ce mécanisme, pour attribuer le fonds de soutien à l'investissement communal qui a été institué sur 2021 - 2026. Ce fonds de solidarité de 15 M€ est destiné à encourager la transition énergétique de notre territoire.

Le Conseil communautaire réuni dans sa séance du 30 juin 2025 a approuvé l'attribution d'un Fonds de Soutien à l'Investissement Communal pour les 14 opérations présentées par les communes d'AVIGNON, CAUMONT SUR DURANCE, ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, LE PONTET, PUJAUT, ROCHEFORT DU GARD, SAINT SATURNIN LES AVIGNON et SAZE pour un montant total de 2 842 165€.

La Commune de Caumont-sur-Durance a déposé deux dossiers pour des opérations qui s'inscrivent dans les critères définis par le Grand Avignon et qui peuvent bénéficier d'une aide financière d'un montant de 433 654€.

Axes de la Transition écologique (règlement FSIC)	Opérations	Budget total €HT	Dépenses éligibles €HT	Aide GA €HT
Performance énergétique	Eclairage public : rénovation -relampage tranche 2 et 3 (2024-2025) en convention avec le SEV84	170 416 €	170 416 €	85 208 €
Performance énergétique	Pôle Multi-activités	3 570 797 €	1 052 401 €	348 446 €

Après avoir rappelé que les conditions d'attribution et de versement des fonds de concours ont été précisées dans le règlement financier du fonds de soutien à l'investissement des communes pour 2021-2026, modifié en date du 24 octobre 2022 (délibération du Conseil communautaire n° C20221024-007), l'Assemblée est invitée à en délibérer.

L'Assemblée ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement financier du fonds de soutien à l'investissement des communes pour 2021-2026, modifié en date du 24 octobre 2022 (délibération du Conseil communautaire n° C20221024-007),

Vu les deux opérations présentées par la commune de Caumont-sur-Durance,

- **APPROUVE** l'attribution par le Grand Avignon à la Commune de Caumont-sur-Durance d'un fonds de concours d'un montant de 433 654€ s'inscrivant dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement des communes pour la transition écologique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents,
- **PRECISE** que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2025.

Claude MOREL : Je ne sais pas si vous avez des questions ? L'enveloppe qui revenait à Caumont au titre du développement durable, était à peu près de 500 000 € on a quasiment tout utilisé. Il reste 400 €. Il n'y a pas de questions, je mets aux votes, Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité, je vous en remercie.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS - E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

DELIBERATION N° 06090725 : FINANCES – Subventions aux associations 2025 :
Attribution d'une subvention municipale à une nouvelle association caumontoise
RAPPORTEUR : Sophie HOSTALERY

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, le Conseil municipal réuni dans sa séance du 8 avril 2025 a validé la répartition financière des différentes subventions aux associations. Il a aussi maintenu en faveur des associations l'accompagnement technique avec un soutien logistique, la mise à disposition d'infrastructures municipales et la réalisation de prestations de communication.

La délibération n° 08080425 en date du 8 avril 2025 fixant le montant des subventions par associations prévoyait le versement d'une subvention de 4 500 € à « l'Association Caumont Football Club ».

Par courrier en date du 2 juillet courant, Monsieur AUGIER, président du « Caumont Football 84 » expliquait qu'à la suite de la fusion absorption du « Caumont Football Club » par « le FC Avignon Ouest », l'équipe dirigeant de la nouvelle structure « l'Association Football Club d'Avignon » aurait dû trouver un accord pour faire fonctionner la structure.

Faute d'accord, et compte tenu du nombre de pratiquants sur la commune, il a été décidé de créer un nouveau club de football dénommé « Le Caumont Football 84 ». C'est en sa qualité de président de ce nouveau Club que Monsieur AUGIER sollicite le versement d'une subvention de fonctionnement.

A ce jour, la commune n'a plus aucun contact avec les dirigeants de l'Association Caumont Football Club. Souhaitant pour autant que l'activité foot reprenne sur Caumont dès la reprise de la saison, il est proposé à l'Assemblée :

- D'une part de ne plus verser la subvention de 4 500 € à « l'Association Caumont Football Club »,
- D'autre part à budget constant de verser la subvention de 4 500 € à « l'Association Caumont Football 84 ».

Le Conseil municipal, ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1611,
Vu la délibération n°08080425 en date du 8 avril 2025 ayant procédé aux versements des subventions,

- **DECIDE :**
 - de ne plus verser la subvention de 4 500 € à « l'Association Caumont Football Club »,
 - à budget constant de verser la subvention de 4 500 € à « l'Association Caumont Football 84 » ;
- **PRECISE** que les dispositions concernant les autres associations bénéficiaires de subventions sont inchangées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document afférent ;
- **RAPPELLE** que la somme est inscrite au Budget Primitif 2025 ;

Sophie HOSTALERY : Est-ce que vous avez des questions ?

Pascal GROSJEAN : Oui, au départ le CAUMONT FOOTBALL CLUB avait demandé 9000€, c'est ça si je ne me trompe pas. Il avait été décidé de couper en deux parce que l'équipe première était partie. Là en effet c'est uniquement 4500€, ils reprennent les jeunes et aussi l'équipe où il y aura que les enfants ?

Claude MOREL : En fait, c'est une « fusion-absorption », je sais pas comment il faut l'appeler, qu'il y avait eu entre le club de Caumont et le club d'Avignon Ouest.

Vous vous rappelez j'en avais parlé ? On avait effectivement divisé la subvention en 2 parce qu'on était d'accord pour financer l'école de foot, mais pas d'accord pour financer l'équipe adulte qui évolue sur Avignon et qui n'avait pas d'activité sur Caumont. Madame la Maire d'Avignon était d'accord avec nous là-dessus. Des Caumontois ont voulu recréer à Caumont un club de foot et une école de foot. Il n'y a pas eu d'accord avec les dirigeants du club avignonnais. Donc pour faire simple, ils ont recréé un autre club. Il y avait aussi la solution, qu'Avignon Ouest évolue dans son coin et que le CFC reprenne son activité. Mais voilà il n'y a pas eu d'accord avec eux, notamment au niveau comptable et financier. Donc c'était plus simple de repartir sur de nouvelles bases. Il n'y a pas de questions.

Sophie HOSTALERY : Je mets au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS - E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

Claude MOREL : Et on en arrive à la dernière délibération qui est la délibération n° 7.

DELIBERATION N° 07090725 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Projet de bail commercial à passer avec M. Tony CHIVALIER représentant la société AL
RAPPORTEUR : Claude MOREL

La Commune de Caumont sur Durance a conclu un bail commercial avec la société LE TOQUE le 28 avril 2017, pour une durée de 9 années entières et consécutives.

Ledit bail porte sur le local commercial situé en rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier sis 1 Faubourg Saint Sébastien à Caumont sur Durance cadastré section BK n°117. L'utilisation d'une portion du domaine public communal sur la Place Jean Jaurès occupée en qualité de terrasse est traitée indépendamment du bail commercial. La société LE TOQUE devait exploiter une activité de restauration.

Aux termes d'un acte authentique en date du 22 mars 2022, la SASU La Gatouille s'est portée acquéreur du fonds de commerce de la société LE TOQUE à laquelle elle s'est substituée.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maîtres PENEY et CHARTON, Notaires associées à MAZAN, en date du 23 juin 2025, la Société AL, représentée par Monsieur Tony CHIVALIER a acquis le fonds de commerce de la société LA GATOUILLE.

La commune de Caumont sur Durance ne s'est pas opposée à cette cession. Le bail initial arrivant à terme prochainement, il convient de passer avec la société AL représentée par Monsieur CHIVALIER, et la commune de Caumont sur Durance un nouveau bail commercial pour l'exploitation de son « restaurant Caum'on ».

Le bail commercial serait consenti pour une durée de 9 neuf ans à compter de 10 juillet 2025 jusqu'au 9 juillet 2034. Il est accepté moyennant un loyer annuel de DIX MILLE HUIT CENTS (10 800) Euros (non compris les charges et accessoire), montant mensuel de NEUF CENTS (900) EUROS, payable d'avance, le premier jour de chaque mois.

Considérant que les droits et obligations de chaque partie sont satisfaisantes, l'Assemblée est invitée à en délibérer,

Le conseil municipal ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de commerce

Vu le projet de bail commercial à passer avec M. Tony CHIVALIER, représentant la société AL,

Considérant que les clauses du contrat de bail commercial sont satisfaisantes,

- **APPROUVE** le bail commercial à intervenir avec Monsieur Tony CHIVALIER représentant la société AL, en vue de l'exploitation d'un restaurant le Caum'on ;
- **PRECISE** que la durée du bail est de 9 ans soit du 10 juillet 2025 jusqu'au 9 juillet 2034 ;
- **RAPPELLE** que le bail locatif fixe les modalités d'occupation, d'exploitation de l'ensemble immobilier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail commercial et à effectuer les formalités afférentes ;
- **DIT** que les recettes sont inscrites au Budget primitif 2025.

Claude MOREL : Je vous propose de voter la délibération, mais en apportant une correction. C'est un bail conclu sans option d'achat. C'est un mauvais copier-coller, je m'en excuse.

Vous avez compris Tony CHIVALIER, c'est quelqu'un qui a racheté la Gatouille. C'est un jeune couple qui va exploiter ce restaurant, ils ont, en rachetant la société, racheté le bail qui est le bail initial du TOQUÉ qui arrive à échéance en 2026. Dans quelques mois donc, plutôt que de refaire un bail en leur nom, autant repartir sur de nouvelles bases et faire un nouveau bail avec un loyer qui serait de 900€.

Là aussi on pourrait leur demander beaucoup plus, mais je préfère qu'ils ne payent que 900,00€ mais qui les payent et que le restaurant fonctionne plutôt que de les assassiner. Pour répondre à une question que vous ne nous avez pas encore posé mais que vous allez me poser, la Gatouille était en retard de loyer, ça commençait à représenter une somme assez conséquente, cette somme a été saisie sur la vente, donc on a récupéré l'intégralité des loyers qui nous étaient dus. Contrairement à la table d'Andréa qui avait déposé le bilan et où il y avait une liquidation, on n'avait rien pu récupérer du tout.

Vous avez d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité, je vous en remercie.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHE - F. ORTS - E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

J'ai reçu, une fois n'est pas coutume, une demande d'une question écrite de Monsieur André HERVIEUX, que je vous lis :

Pour suite aux annonces faites lors du dernier conseil Municipal, concernant le pôle multi activités et la signature des baux des commerces et prochainement ceux des cabinets médicaux, nous pouvons normalement en déduire que la médiathèque ouvrira prochainement ses portes.

Dans ce cadre et en complément des annonces déjà faites, nous souhaiterions savoir avec plus de précisions, le devenir de la bibliothèque actuelle, « la bibliothèque Pierre Voulant », ainsi que celui des cabinets médicaux actuels.

Merci de votre réponse.

Claude MOREL : Pour la première partie de la question, « *on peut en conclure que la médiathèque pourrait ouvrir prochainement* ». C'est entièrement vrai, je n'ai pas donné de date parce que chaque fois que j'ai donné des dates je me suis un peu trompé. Mais à quelques semaines près, je peux dire fin 2025 début 2026. Ce qui est certain c'est que la bibliothèque actuelle, la bibliothèque Pierre Voulant, notez au passage Monsieur HERVIEUX que Voulant s'écrit avec un D et non un T, ou alors on ne parle pas de la même personne.

Donc ce qui est certain c'est que la bibliothèque Pierre Voulant fermera fin août et rouvrira dans les nouveaux locaux. Mais elle ne rouvrira pas la semaine d'après parce qu'il faut bien 2 à 3 mois pour organiser un tel transfert.

Sur la bibliothèque, je me suis déjà exprimé là-dessus. Il y a eu un article dans la revue municipale. C'est pour ça que j'ai précisé en complément de ce que j'ai déjà annoncé. Il y a effectivement des choses qui ont été dites, mais on peut demander plus de précisions. Voilà alors pour la bibliothèque ce qui est plus ou moins acté. C'est ce qui s'appelle aujourd'hui la bibliothèque Pierre Vouland va s'appeler l'espace Pierre Vouland.

Ça va rester un lieu de rencontre avec un fléchage social. En fait, ça va être les bases de ce qu'on a appelé à un moment la maison des Caumontois, où on va regrouper en ce lieu plusieurs services aux caumontois que sont France services, la mission locale, le conseiller numérique etc.... Voilà l'idée de l'occupation de l'espace Pierre Vouland.

Pour ce qui est du cabinet médical, aucune décision n'est arrêtée aujourd'hui. Il y a plusieurs pistes de réflexion. Moi, ce que je souhaite, c'est que ce soit utilisé pour continuer à développer l'attractivité du village. Mais c'est beaucoup trop tôt pour en parler. Il y a des études à mener, ne serait-ce que sur l'état du bâtiment, je pense aussi que dans le débat de la campagne municipale qui va s'ouvrir, il y aura peut-être des idées qui vont surgir que nous n'avons pas eu, donc je crois que pour le cabinet médical, il y a urgence d'attendre.

Peut-être qu'il y aura du logement mais pas du 100% logement. Vu son emplacement au centre du village, vu la proximité d'un petit parking à côté, vu les commerces qui arrivent jusque-là quasiment puisqu'il y a l'épicerie à côté et en face, il y a l'auto-école, le coiffeur et d'autres à venir.

Donc je pense qu'on peut y réfléchir de façon commune. Il y aura une réflexion et comme je dis le débat qui va s'ouvrir nous apportera peut-être des idées que personne n'a eu autour de cette table.

D'autres interventions questions. Non ? J'ai répondu à la question. Voilà ce que je voulais vous préciser. Vous avez vu que l'on a voté ce soir que ce soit au niveau du Grand Avignon ou du Département, on arrive, on n'est pas tout à fait au terme du mandat, mais tout ce que l'on pouvait demander en subvention au niveau de l'État, du Département, de la Région ou du Grand Avignon, toutes les subventions auxquelles on pourrait prétendre ont été demandées, votées, actées et pour une grande partie d'entre elles payées. Donc je pense que là-dessus on peut s'en réjouir.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 23 septembre. Si vous voulez le noter, il y en aura un second qui sera le 27 novembre. Ces dates ont été savamment étudiées avec Madame REYNAUD afin qu'il n'y ait pas de don du sang ce jour-là, sinon on était tous obligés de donner notre sang pendant le Conseil. Il y a 3 dates arrêtées pour les conseils d'administration du CCAS qui sont le 25 septembre, le 5 novembre et le 9 décembre 2025. Et dans les manifestations à court terme je vous rappelle, vendredi soir à 18h30, on remettra les clés aux commerçants, aux futurs commerçants du pôle multi-activités. Je vous rappelle la soirée républicaine du 13 juillet.

Aussi, comme je le disais, la bibliothèque fermera fin août. On vous propose de se retrouver tous à la bibliothèque le 29 août en fin d'après-midi et en soirée pour fêter ou pour marquer la fermeture de la bibliothèque, ça ne sera pas une fermeture en nostalgique, ça sera une fermeture.

Comme on vous a fait interrompre vos vacances pour ce Conseil municipal et que c'est le dernier avant la trêve estivale, Madame ABBES nous offre l'apéritif ou plutôt le pot de l'amitié.

Le public peut bien sûr rester au verre de l'amitié.
La séance est levée, il est 19h26. Je vous remercie.

Le Président,
Claude MOREL

La Secrétaire,
Joséphine DANON